



**EPREUVE: Rallye des Crêtes**  
**VISA ASAF N°: 016**  
**DATE: 24 et 25 novembre 2018**  
**ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE**  
**N° D'ENTREPRISE: 409 339 901**

**ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :**  
« Salle de Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

**REMARQUE :**

R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

**REGLEMENT PARTICULIER**

**I TIMING (Dates et Heures)**

Lundi 08 octobre 2018	Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
<b>Jeudi 11 octobre 2018</b>	<b>Date de début des engagements (voir Art. 3.3.9 du RSG)</b>
<b>Vendredi 26 octobre 2018</b>	<b>Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires » (art 5 du RPR)</b>
<b>Mercredi 21 novembre 2018</b>	<b>20h00 Clôture des inscriptions à droits simples</b>
Jeudi 22 novembre 2018	20h00 Attribution des numéros
	21h30 Affichage de la liste des engagés
Samedi 24 novembre 2018	10h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des Titres de participations, des licences « 1J-B » et « 1J-A4 », distribution du road-book et des documents « assistance ».
	10h30 Début des reconnaissances
	12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
	14h00 Ouverture des VT
	14h00 Fermeture du contrôle administratif
	18h30 Fin absolue des reconnaissances
	19h00 Clôture des VT
	19h00 Fermeture du secrétariat
Dimanche 25 novembre 2018	6h30 Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
	7h00 Fermeture des VA et VT complémentaires
	7h20 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	7h30 Ouverture du parc fermé de départ
	8h00 Départ de la première voiture PH pour la 1 <sup>ère</sup> boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 <sup>ère</sup> voiture div 1-2-3-4
	12h13 Départ de la première voiture PH pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 <sup>ère</sup> voiture div 1-2-3-4
	16h16 Départ de la première voiture PH pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1 <sup>ère</sup> voiture div 1-2-3-4
	18h59 Arrivée de la première voiture PH
	30' Après la rentrée de la dernière voiture au Parc Fermé
	Affichage OFFICIEUX des résultats
	30' Affichage OFFICIEL des résultats
	30' Proclamation des résultats (Maximum à 22h30)

## II ORGANISATION

### Art. 1 - Organisation

L'ASBL CHAWRESSE organise, les 24 et 25 novembre 2018, le *Rallye des Crêtes*, la 24<sup>ème</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- Directeur de course :	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° LG534
- Directeur de course adjoint :	SENY Guy	Lic ASAF n° LG524
- Directeur de course adjoint :	VERJUS Charles	Lic ASAF n° LG528
- Directeur de la sécurité :	LEPAILY Daniel	Lic ASAF n° LG533
- Directeur de la sécurité adjoint :	DE CONINCK Fabienne	Lic ASAF n° LG689
- Secrétaire du meeting :	ROYEN Magali	Lic ASAF n° LG520
- Trésorière du meeting :	MAERVOET Nathalie	Lic ASAF n° LG529

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- <b>Collège des Commissaires Sportifs</b>		
Président :	SEVRIN Lambert	Lic n° LG419
Membres	ROQUET Michel	Lic n° NA951
	SAVARY Remy	Lic n° NA954
Stagiaire	RENSON Colette	
- <b>Collège des Commissaires Techniques</b>		
Président :	SAINT-REMY Guy	Lic n° LG406
Membres	MONBALLIN Didier	Lic n° LG451
	LEMMENS Alain	Lic n° LG461
	HENAUT Thierry	Lic n° LG450
	FRANKENNE Jacques	Lic n° LG456
	GERLACHE Eric	Lic n° LG454
	NEZER Patrick	Lic n° LG460
Secrétaires	DOUHARD Vinciane	Lic n° LG462
	PEREIRA Magalie	Lic n° LG452
- <b>Inspecteur "Sécurité "</b>		
	PUISSANT Jean-Claude	Lic ASAF n° NA957
- <b>Observateur CSAP</b>		
	COLLIGNON Eddy	Lic ASAF n° LG541

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents :	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n° LG409
	WALEFFE Alain	Lic ASAF n° LG547
- Responsable E.C.1 :	MODAVE Louis	Lic ASAF n° LG653
- Chef de Sécurité E.C.1	GOBEAUX Frédéric	Lic CAS n° 22206
- Responsable E.C.2	DEMARTEAU René	Lic ASAF n° NA801
- Chef de Sécurité E.C.2	MASSART Eric	Lic CAS n° 21422
- Responsable E.C.3	DELAUNOY Alain	Lic ASAF n° LG661
- Chef de Sécurité E.C.3	DACQUIN Sandrine	Lic CAS n° 20723
- Responsable E.C.4	LECHIEN Charles	Lic ASAF n° HT326
- Chef de Sécurité E.C.4	TANNIER Frédéric	Lic CAS n° 20523

#### Secours médicaux

- Équipe médicale :	CRS ROMMES Gérard et DUVILLE Christian	
- Ambulances :	Param Services	Nombre : 5

### III MODALITES GENERALES

#### Art. 2 Éligibilité

Le Rallye des Crêtes est une épreuve de type B (voir Art 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour le Championnat Provincial Liégeois.  
L'épreuve compte pour le « CLIO 2 Rally Challenge 2018 »

#### Art. 3 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

#### Art. 4 Description Parcours

- 3 boucles *identiques* d'une longueur de 34,79 km.  
Par boucle, 4 sections et 3 étapes de classement :
  - E.C. 1 : 9,90 Km (92% asphalte, 8% non revêtus) Etape en Ligne
  - E.C. 2 : 10,46 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show
  - E.C. 3 : 10,33 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show
  - E.C. 4 : 4,10 km (88% asphalte, 12% non revêtus) Etape en Ligne

Total : 241,44 km dont 104,37 Km d'EC, comprenant 1,50% de chemins non revêtus en dur.

**Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve. Ils prendront le départ avant les concurrents des autres divisions.**

#### Art.5 Engagement

##### 5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » et de la fiche « Copies des licence » de l'équipage, DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 11 octobre 2018 et, au plus tard, le 21 novembre 2018 avant 20hH00, à :

**Madame MAERVOET Nathalie**

**Hardisse Voie n°23**

**4042 LIERS.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 21/11/2018 à 20 heures** (Attention aux délais bancaires).

**N° IBAN BE58 2400 5489 0179 BIC : GEBABEBB Intitulé: Asbl Écurie Chawresse**

**Communication : Crêtes 2016 Équipage Nom du Pilote / Nom du co-pilote**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 24 novembre 2018 à 12heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20% (Avec un minimum de 10 € et un maximum de 125 €). (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

##### Photocopie des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

##### 5.2. Nombres maximaux d'engagés

**Le nombre de participants est limité à 135 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 26 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 26 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 26/10/2018 (*30<sup>ème</sup> jour avant la date de l'épreuve*) à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### **5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF)**

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 265 €.
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 315 €.
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 250 €.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions « Prov'historic ». (Voir art. 5 du RTG)

### **5.4. REMBOURSEMENTS :**

#### **1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint**

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**Soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

#### **2. Remboursement en cas d'annulation**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.

Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

#### **3. Remboursement dans les autres cas (Voir art 9.5 du RSG – IMPORTANT)**

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (fax ou mail, autorisés).

**A cette seule condition**, il se verrait :

a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;

b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

<b>Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.</b>
--

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'A.S.A.F. qui tranchera sans appel.

### **5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)**

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 22 novembre 2018 à 20 heures, à la Salle de BELVA n°19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux/Ligneuville Tél : 080/77.12.14

Permanence jusqu'à : 23 heures.

Les numéros, en Division 1, 2, 3, 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH – SR, de **201 à 250** ; en division PH - Classic, de **251 à 299**.

### **Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

#### **A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 24 novembre 2018 de 10 heures 30 à 18 heures 30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

**A méditer** : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

BORLEZ Robert - BORLEZ Didier - GAYE Eugène – LEPAILY Daniel - REYNDERS René – SCHU Thierry – WYNANDS Daniel – SENY Guy.

#### **B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)**

*Fréquence* : Trois fois

*Emplacement(s)* : Station-Service TOTAL route du Circuit 4970 Francorchamps juste à l'entrée du circuit de Spa-Francorchamps (Paiement liquide ou bancontact). Le passage par la station sera imposé dans la boucle et un contrôle de passage sera donc tenu à la station même.

Le ravitaillement est donc interdit dans le parc d'assistance et sur le routier sous peine d'application des sanctions prévues à l'art.17.2 du R.P.R.

#### **C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)**

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seuls, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve.

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT

**En cas d'infraction à cette règle, la MISE HORS COURSE sera immédiatement prononcée.**

## **IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)**

### **Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)**

Situation du parc fermé de départ : Parking de la Salle BELVA n° 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux/Ligneuville.

### **Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 3 du RPR)**

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions auront lieu le 24 novembre 2018 à partir de 14 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » et ce, dans le sens inverse des numéros.

Emplacement : Chapiteau Salle BELVA n°19/D Bellevaux 4960 Bellevaux/Ligneuville

**Rappel** : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir art.3.8. du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *Carrosserie Bruno BLAISE, Mayelene n°15 à 4960 Ligneuville*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : à la Salle BELVA n° 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux.

## **Art 9. Vérifications administratives**

### **A. Contrôle administratif obligatoire**

Salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux, le samedi 24 novembre 2018 de 10h00 à 14h00.

#### **Documents à présenter :**

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-B" (50€), "TP- A4" (50€), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

### **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.**

**Ces licences et "TP"-".." étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

### **B. Récupération des licences**

#### **En cours d'épreuve :**

Direction de course ou Secrétariat de la salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

#### **En fin d'épreuve :** (Après la rentrée du dernier concurrent au Parc Fermé)

Direction de course ou Secrétariat de la salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art.2.1.12 du RPR).

## **V DOTATION**

### **Art. 9 Proclamation des résultats**

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 25 novembre 2018 à 22 heures 10 à la Salle BELVA

9.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

## VI POINTS DE CONTACT

### **Art. 11 Permanences**

- **Jusqu'au mercredi 21 novembre 2018**  
BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 17h à 21h)  
MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 17h à 21h)
  
- **A partir du jeudi 22 novembre 2018:** salle Belva n°19/D ,Bellevaux à 4960 Bellevaux  
BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 10h à 21h)  
MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 10h à 21h)  
Salle BELVA 080 / 771.214

### **Art. 12 Tableau d'affichage**

Situation : Salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

## VII DIVERS

- A) Road book d'assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- B) Programmes disponibles à partir du 22 novembre 2018 à 20h00 dans la salle BELVA
- C) Petites restaurations sur place
- D) Hôtels et Gîtes consultés l'Office du Tourisme de Malmedy au 080 / 799.635 ou par fax au 080 / 339.222

## VIII APPROBATIONS

### **Art. 13**

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

### **Art .14**

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Charlier Thierry (Lic. ASAF n° LG 413) pour la CSAP Liège, en date du 01/10/ 2018
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° NA 957) pour l'ASAF, en date du 17/09/2018

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° NA 957) pour l'ASAF, en date du 17/09/2018

**Club organisateur : ASBL ECURIE CHAWRESSE**  
**Epreuve : Rallye des Crêtes Date : 24 et 25 novembre 2018**

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 11 octobre 2018 au 21 novembre 2018 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)  
 à Madame MAERVOET NatHalie rue Hardisse Voie n° 23 à 4042 LIERS.

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					
<b>Engagement reçu *</b>	<b>Paieement reçu *</b>	<b>Ordre d'inscription*</b>	<b>Division*</b>	<b>Challenge B. Thiry</b> <input type="checkbox"/>	
Le .... / ..... / .....	Le .... / ..... / .....		<b>Classe *</b>	Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt FW seulement)	

**PILOTE/CONDUCTEUR** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

« ..... »

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...

Code postal : ..... Localité : .....

**Accepte**  **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....									

**COPILOTE/PASSAGER** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

« ..... »

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....									

**VEHICULE** : Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....

Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : .....

DIVISION	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3	
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)			
CLASSE	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3	Classe 7	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)	
	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3	Classe 11	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)	
	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3	Classe 15	Min. A3
		(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc, non limités si moteur/culasse origine – si pas, limités à 3500cc)		(=Div. 1 ou Div. 2 de + de 350 en pneus routiers)	
	Division PH Classic	Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18	Min. A4		
		(de 0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)			
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3							
		(Cylindrée non limitée - si moteur/culasse d'origine - si pas, limitée à 3500cc)							
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L							
		(Cylindrée non limitée - si moteur/culasse d'origine - si pas, limitée à 3500cc)							

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions certifiées que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'Presc Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

# EPREUVE : RALLYE DES CRETES

Date : 24 et 25 novembre 2018

N° :

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Si pseudonyme : « ..... »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....									

### COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Si pseudonyme : « ..... »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....									

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....	..... CC	.....	.....

Compagnie d'assurance : .....

Police n° : .....

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Panneaux SOS/OK
Canalisation d'essence	Passeport ASAF PH N°
Tôle pare-feu avant/arrière	Vêtements (Combinaison)
Arceau de sécurité	Divers :
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)
Casque/ HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

N°

## Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

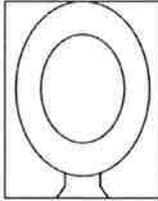
### Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN unique**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :

<b>PILOTE</b>		
<b>LG 0000</b>	<b>A4</b>	<b>2018</b>
	<b>NOM Prénom</b> --/--/---- .....	Sexe : <b>M</b>
Validité cardio : --/--/----		
		

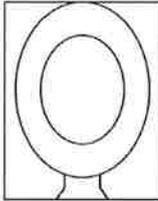
### Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN unique**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :

<b>PILOTE</b>		
<b>LG 0000</b>	<b>A4</b>	<b>2018</b>
	<b>NOM Prénom</b> --/--/---- .....	Sexe : <b>M</b>
Validité cardio : --/--/----		
		

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

#### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.